



Département Pas de Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes le Comte  
**COMMUNE DE WARLUZEL**

32 rue Principale 62810 WARLUZEL  
Tél : 03 21 48 24 01 Fax: 03 21 55 93 71  
Commune-de-warluzel@orange.fr

---

**Nombre de membres en**

**exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 06 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée le 06 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Damien BRICOUT, Amandine DESCAMPS, Xavier CAMUS, Christine FOURNIER, Jean-Marie MARSY, Dominique CARON, Thierry WILLERVAL, Arianne BODELOT, Lionelle MARIAGE, Arnaud HEMERY

**Représentés:**

**Excuses:** Herve ANDRIEUX

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Xavier CAMUS

---

**Ordre du jour :**

- Repas des aînés
- Point comité des fêtes
- Délestage mesures à prendre
- Pré budget 2023
- Campagne stérilisation SPA
- Etude de sol
- Carte cadeau agent
- Questions diverses

-

Séance ouverte à 19H30 et close à 22H00

**Délibérations**

**Objet: Convention SPA stérilisation des chats errants - DE 2023 001**

Votes exprimés : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention proposée par la SPA pour la stérilisation des chats errants. Il précise qu'en 2021 et 2022 la convention avait été signée pour 5 chats et que les conditions restent inchangées c'est à dire :

- la SPA demande une participation financière de 50 euros par chat, (peu importe le sexe du chat) et qu'une convention est rédigée par multiple de 5 individus
- l'identification au nom de la commune est effectuée en même temps que la stérilisation,
- si d'autres soins sont à apporter aux chats blessés ou malades, ce sera à la charge de la mairie, qui en est responsable.

Monsieur le Maire propose de faire une troisième campagne de stérilisation fixée à 5 chats errants.

Après délibération, le conseil municipal unanime valide la proposition de campagne de stérilisation de 5 chats errants et autorise le Maire à signer la convention. Madame Mariage se porte volontaire pour attraper et emmener les chats chez le vétérinaire pour la stérilisation.

**Objet: Carte cadeau agent - DE 2023 002**

Votes exprimés : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune cotise au CNAS pour l'action sociale des agents et que ces derniers peuvent refuser la cotisation pour bénéficier d'une carte d'une valeur de 200 €.

Monsieur le Maire précise que sur les 2 agents communaux, un a choisi le CNAS et le second la carte cadeau. Il demande au Conseil Municipal le renouvellement d'attribution de cette carte cadeau.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le renouvellement d'attribution de la carte cadeau d'une valeur de 200 € pour les agents ne désirant pas adhérer au CNAS.

## **Autres Débats**

### **Repas des aînés :**

Le menu du repas est choisi, la date est fixée au 26/02/2023. Le coût du menu par personne est de 25 € auquel il faut ajouter le pain et les boissons.

Le repas est offert aux aînés de 65 ans révolus à la date du repas, et le prix fixé pour les - de 65 ans est de 27€ par personne.

La secrétaire est chargée de contacter le traiteur afin de finaliser le menu et les commandes, elle est également chargée d'imprimer les invitations à distribuer en boîte aux lettres.

Christine Tilloy est chargée de faire les courses.

Les conseillers disponibles pour le service sont : Lionelle et Didier, Arianne, Amandine, Christine, Xavier, Jean-Marie et Damien

### **Point comité des fêtes :**

Monsieur le Maire précise que l'assemblée générale du comité des fêtes se tiendra le 16/02/2023 et que des démissions sont prévues au nombre de 3 ce qui engendre une nouvelle élection du bureau ; Que son organisation est à revoir afin d'assurer une présence pour les manifestations des années à venir.

Il est proposé d'organiser une assemblée extraordinaire avant l'assemblée générale.

### **Délestage électrique :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la circulaire préfectorale reçue pour informer les communes de prendre les mesures nécessaires à la mise en place de cellules de crise locales pour gérer les éventuels soucis créés par le délestage.

Il est convenu de réaliser une plaquette informative pour la population, dans lequel le recensement des personnes vulnérables sera fait et la nomination d'un référent par rue sera fixé.

### **Pré-budget 2023**

Il est convenu de mettre au budget 2023, les travaux reportés sur l'élargissement des rues des sabotiers et d'Humbercourt.

Des devis seront faits pour :

- la clôture mitoyenne du terrain de la salle des fêtes
- le remplacement de la porte de l'église qui est cassée
- l'étude de la réalisation de l'assainissement de l'école/église
- l'élagage du sapin de l'église

### **Questions diverses :**

- SMAV à relancer pour le déplacement des bennes à verre
- Il est demandé s'il est possible de changer l'horaire des réunions de conseil municipal à 18h au lieu de 19h30. Après un tour de table il est décidé de les mettre à 19h.
- Le crucifix du calvaire Gricourt se dégrade, il est vu de voir si des réparations sont réalisables
- Dépôt sauvage, suite au dépôt sauvage retrouvé cette semaine, il est décidé de faire un rappel à la loi dans le prochain bulletin municipal
- le feu rouge pédagogique est à nouveau dérégler, la secrétaire est chargée de faire intervenir l'entreprise

Signatures :

BRICOUT Damien

CAMUS Xavier